

INVITER VOS PROCHES A LA COLLATION DES GRADES

Si vous êtes un étudiant international et que vous voulez inviter vos proches à votre cérémonie de collation de grades, il faut tenir compte du fait qu'on peut leur demander de présenter une demande de visa pour visiter le Canada. Dans ce cas, vous pouvez leur envoyer une lettre d'invitation pour appuyer leur dossier de demande de visa.

Dans cette lettre, vous devez inclure les renseignements suivants au sujet de la personne invitée :

- Nom au complet
- Date de naissance
- Adresse et numéro de téléphone
- Lien avec vous
- But et durée du voyage ainsi que la date de départ du Canada
- Endroit où la personne habitera et comment elle paiera ses dépenses

Aussi, vous devez inclure les renseignements suivants au sujet de vous-même :

- Nom au complet
- Date de naissance
- Adresse et numéro de téléphone
- Statut au Canada (avec photocopie d'une attestation de votre statut au Canada)
- Renseignements sur votre famille et le nombre total de personnes vivant dans votre domicile.

Le fait de rédiger une lettre d'invitation ne signifie pas que vous êtes légalement responsable du visiteur après son arrivée au Canada. Vous devez tout de même agir de bonne foi. Vous devez dire la vérité et prévoir tenir les promesses que vous faites dans la lettre.

La présentation d'une lettre d'invitation ne veut pas dire qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) délivrera nécessairement un visa. Les agents des visas doivent faire une évaluation du demandeur pour s'assurer qu'il satisfait aux exigences de la loi sur l'immigration du Canada.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site web : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/lettre.asp>

Si vous souhaitez prouver que vous serez diplômé à une telle cérémonie, vous pouvez aussi fournir à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) les renseignements suivants :

- Les dates et d'autres renseignements de la cérémonie de collation des grades publiés sur le site Web de l'Université : <http://ustboniface.ca/collation>
- Votre échange de courriels avec le Registrariat (le Registrariat entrera en contact avec vous environ 3 mois avant la cérémonie)
- Une attestation d'études que vous pouvez vous procurer auprès du service de Registrariat.